



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Evaluation du cursus
« Traduction - Interprétation »
2014-2015

RAPPORT D'ÉVALUATION

Haute Ecole Léonard de Vinci (HELV), Institut libre Marie Haps
Catégorie Traduction et Interprétation

Comité des experts:
Mme Rita GODYNS, présidente,
Mme Louise BRODIE, M. João ESTEVES FERREIRA, M. Yves GAMBIER, Mme Adriana
GORGA, M. David VERHOFSTADT, experts.

3 mars 2015

INTRODUCTION

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2014-2015 à l'évaluation du cursus Traduction – Interprétation. Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné¹, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu les 24 et 25 octobre 2014 à l'Institut libre Marie Haps de la Haute Ecole Léonard de Vinci. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du rapport d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue des entretiens et des observations réalisés *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les membres du personnel enseignant, les étudiants et anciens étudiants, les membres du personnel administratif et technique, et les représentants du monde professionnel qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience. Ainsi, au cours de sa visite d'évaluation, le comité a eu l'occasion de s'entretenir avec 25 membres du personnel, 20 étudiants, 5 diplômés et 6 représentants du monde professionnel.

L'objectif de ce rapport est de faire un état des lieux des forces et points d'amélioration des programmes évalués, et de proposer des recommandations pour l'aider à construire son propre plan d'amélioration. Il reprend la structure du nouveau référentiel AEQES en cinq critères, sur lequel l'entité s'est basée pour mener son autoévaluation².

Après avoir présenté l'établissement, le rapport examine successivement :

- la démarche qualité et la gouvernance (critère 1) ;
- la pertinence du programme (critère 2) ;
- la cohérence interne du programme (critère 3) ;
- l'efficacité et l'équité (critère 4) ;
- l'autoévaluation et analyse SWOT (critère 5).

¹ Composition du comité des experts et bref *curriculum vitae* de chacun de ses membres disponibles sur : http://aeqes.be/experts_comites.cfm (consulté le 2 mars 2015).

² AEQES, *Référentiel d'évaluation AEQES*, 2012, 4p. et AEQES, *Référentiel et guide de rédaction et d'évaluation*, 2012, 62 p. En ligne : http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=246 (consulté le 2 mars 2015).

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT³

La Haute Ecole Léonard de Vinci comprend cinq instituts. Outre l'Institut libre Marie Haps, font partie de la Haute Ecole : l'école normale catholique du Brabant Wallon, l'institut Paul Lambin, l'institut Parnasse-ISEI et l'ECAM – Institut Supérieur Industriel. Ces cinq instituts sont répartis sur trois sites et offrent 31 cursus organisés en six catégories.

Pour l'année de référence 2012-2013, la Haute école comptait 8.235 étudiants.

L'institut libre Marie Haps comporte des sections de type court dans les catégories paramédicale et sociale, et une catégorie de type long dans la catégorie traduction et interprétation. Cette dernière catégorie comprend le bachelier de transition en traduction et interprétation ainsi que le master en traduction et le master en interprétation. Il existe également un master européen en traduction spécialisée et une formation postuniversitaire d'interprétation. Un doctorat en traductologie est organisé en inter Académies.

Pour l'année de référence 2012-2013, la catégorie comprenait, 683 étudiants, ce qui représentait 22% du total des étudiants (3.099) suivant cette filière, aussi bien en Haute Ecole qu'à l'Université.

Le bachelier de transition en traduction et interprétation intègre, à partir de septembre 2015, l'Université Saint-Louis de Bruxelles au sein de laquelle cette formation, qui reste dans les locaux actuels, formera une faculté en soi.

Le master en traduction et le master en interprétation seront intégrés à la Faculté de philosophie, arts et lettres de l'Université catholique de Louvain (UCL) et y déménageront⁴.

³ Extraits du RAE.

⁴ Au moment de la visite, les modalités de l'intégration des masters n'étaient pas encore connues.

Critère 1 :

L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes.

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

Dimension 1.3 : Elaboration, pilotage et révision périodique du programme

Dimension 1.4 : Information et communication interne

CONSTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

1.1 Politique de gouvernance de l'établissement

La grande complexité de l'organigramme et des instruments de gestion de la Haute Ecole Léonard de Vinci pourrait expliquer ce que le comité a perçu comme un décalage important entre la vision stratégique de la direction et le ressenti des équipes sur le terrain.

La représentation étudiante, tant au niveau de la catégorie que de la Haute Ecole, ne joue pas pleinement son rôle dans la gouvernance.

Recommandation :

Une simplification des structures organisationnelles et administratives est très souhaitable. Le comité encourage une représentation étudiante plus prononcée via des canaux de communication et d'information proches des étudiants.

L'intégration des programmes au sein de trois entités universitaires différentes inquiète beaucoup le corps professoral de la catégorie, principalement au niveau de la sauvegarde de l'identité et de la spécificité de l'enseignement dispensé.

Recommandation :

Le comité recommande vivement de mettre en place un lien fort entre le bachelier dispensé à l'USL-B et les masters en traduction et interprétation dispensés à l'UCL. Il recommande également de maintenir une concertation permanente entre les enseignants et les responsables des deux campus. En outre, l'avenir du master en interprétation, en particulier celui du quadrimestre commun traduction/interprétation, mérite une attention particulière et une réflexion adaptée.

1.2 Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

Le comité apprécie la grande qualité du rapport d'autoévaluation ainsi que de la démarche adoptée pour l'élaborer. Il souligne l'engagement de personnes compétentes en matière de qualité.

Si la démarche qualité a sans doute augmenté la prise de conscience de l'utilité de cette démarche auprès des personnes impliquées par le rapport, sa diffusion auprès des parties prenantes du programme et son appropriation par les différents acteurs est limitée, en particulier par les étudiants.

Recommandation :

Le comité encourage une plus grande implication, notamment des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs dans la démarche qualité, et une distribution optimale des observations et recommandations suite à cette démarche.

Le système d'évaluation des enseignements par les étudiants tel que mis en place n'assure pas un retour suffisant vers les parties prenantes, directions et étudiants.

Recommandation :

Les évaluations systématiques des enseignements de la catégorie méritent d'être prises en compte par les responsables de la gestion de la catégorie, afin d'en assurer le suivi et l'amélioration. Une évaluation systématique des enseignants est également souhaitable. Ces évaluations devraient être telles que les évaluations 'spontanées et personnelles' deviennent superflues.

1.3 Elaboration, pilotage et révision périodique du programme

L'élaboration des programmes de la catégorie a eu lieu de façon réfléchiée et concertée. Les outils futurs de pilotage des programmes après l'intégration doivent être négociés avec les universités.

Recommandation :

Après l'intégration, il faudra prendre en compte les outils de pilotage des programmes utilisés à l'université et les faire évoluer pour garder, voire augmenter, la spécificité du programme et ce surtout pour le master en traduction. Pour ce faire, un meilleur pilotage et une révision plus systématique des programmes sont indispensables en consultation avec toutes les parties prenantes (enseignants, étudiants et représentants des milieux professionnels).

1.4 Information et communication interne

Le comité a constaté des efforts en matière de communication interne. Cependant, la coordination entre les nouvelles langues dispensées conjointement entre trois instituts (chinois à l'ISTI, arabe à Cooremans et turc à Marie Haps) laisse à désirer. Elle ne permet en effet pas aux étudiants qui suivent le programme de bénéficier d'une organisation logistique et administrative optimale au service de leur apprentissage.

Le potentiel des services informatiques disponibles ne semble pas suffisamment connu et exploité au sein de l'institut.

Recommandation :

Le comité encourage la poursuite et l'intensification des efforts en matière de communication interne. La communication avec les étudiants, notamment, mériterait d'être davantage institutionnalisée. Pour ce faire, des valves électroniques doivent être prioritairement mises en place. Une véritable culture de la communication devrait être développée.

Critère 2 :

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

Ce critère vise à permettre d'analyser les liens entre les acquis d'apprentissage visés par le programme et les besoins sociétaux (actuels ou prévisibles) à satisfaire en matière de formation et d'épanouissement. Il vise également à faire connaître la manière dont le programme, par ses objectifs et son contenu, favorise l'insertion socioprofessionnelle des diplômés et/ou leur intégration dans un parcours flexible de formation.

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

Dimension 2.2 : Information et communication externe

CONSTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

2.1 Appréciation de la pertinence du programme

Au niveau du bachelier de transition, le programme est pertinent en termes d'acquisition ou de renforcement de compétences linguistiques et de connaissance dans les cours généraux. Cependant l'enseignement et l'apprentissage des connaissances technologiques ne sont pas suffisamment pris en compte dans le programme.

Recommandation :

Le comité recommande une sensibilisation accrue, des étudiants comme des enseignants, aux outils d'aide à la traduction, l'intégration de ces outils aux cours de traduction et un accès plus large à la salle informatique.

Au niveau du master, le programme est bien orienté sur les besoins et les attentes du monde professionnel, même si le comité a constaté une certaine lacune en matière de préparation à l'entrepreneuriat (administration et comptabilité) en vue de l'exercice du métier.

Le stage, qui participe à la pertinence du programme, révèle lui aussi que la maîtrise des outils technologiques modernes est lacunaire. La raison en est que les outils d'aide à la traduction ne sont pas suffisamment intégrés à la formation.

En outre, la connaissance d'une troisième langue est demandée par le marché de l'emploi, principalement en interprétation. Le comité appuie cette demande visant l'apprentissage d'une troisième langue tant dans le bachelier que dans le master mais il est conscient de la difficulté d'intégrer une troisième langue étrangère dans les programmes existants.

Recommandation :

Le comité recommande d'envisager l'organisation d'un séminaire de préparation aux métiers de traducteurs et d'interprètes, dispensé par des intervenants des milieux professionnels.

Pour le master, le comité recommande un libre accès à un nombre suffisant de postes de travail et de logiciels. Il considère particulièrement important que les étudiants du master en traduction aient une connaissance suffisante et une pratique courante des outils d'aide à la traduction.

La recherche n'est encore clairement ancrée ni dans le programme, ni dans les tâches des enseignants. Le rôle et les objectifs du TFE seront adaptés lors de l'intégration à l'université. Une démarche réflexive sur ce sujet est actuellement mise en place.

Recommandation :

Le comité encourage le développement et la promotion de la recherche en traduction et en interprétation selon les orientations choisies ainsi que son articulation avec les programmes d'enseignement et les TFE.

La catégorie est consciente de la pertinence pour les étudiants de maîtriser d'autres techniques d'interprétation que celle de l'interprétation simultanée ou de conférence, principalement axée sur les besoins des grandes organisations. Le marché présente en effet actuellement un nombre bien plus important de débouchés en interprétation de liaison, communautaire ou judiciaire. A l'étonnement du comité, la catégorie préfère pourtant garder le master en interprétation pour les seuls interprètes de conférence et ce, par peur de « brader le titre ».

Recommandation :

Le comité juge important que la formation prête réellement attention aux multiples formes actuelles du métier d'interprétation. Une filière ou une option spécifique telle que 'Interprétation de Proximité' à côté de l'option 'Interprétation de Conférence', empêcherait l'amalgame et pourrait remédier à cette situation paradoxale, sans porter préjudice au titre d'interprète de conférence.

Le comité souligne et apprécie la participation à des réseaux, projets et programmes internationaux (EMT, Optimale, AGORA, CIUTI, METS). Cette participation renforce la pertinence des formations.

2.2 Information et communication externes

L'information et la communication vers les écoles secondaires et les élèves des dernières années de scolarité sont adéquates.

L'intégration de la catégorie aux universités et son implication pratique est annoncée sur le site.

Recommandation :

Le nouveau bachelier en traduction et interprétation de l'Université Saint-Louis restant physiquement sur le site Marie Haps tandis que les masters le quittent, une communication externe spécifique aux trois formations devra être mise en place.

Critère 3 :

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

Dimension 3.1 : Les acquis d'apprentissage du programme

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Dimension 3.4 : Evaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

CONSTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

3.1 Les acquis d'apprentissage du programme

Le comité tient à souligner la qualité globale de l'enseignement, appuyé sur la pratique, dispensé par la catégorie Traduction et Interprétation de l'Institut libre Marie Haps.

Les acquis d'apprentissage sont présents mais ne semblent pas suffisamment diffusés, connus et compris par les étudiants, principalement ceux des années supérieures.

L'articulation entre les cours généraux et les cours de langues ainsi qu'entre les cours de bac et ceux de master est assurée de façon plutôt informelle.

Recommandation :

En vue de l'intégration des programmes et de la mise en valeur de leur spécificité, le comité recommande de structurer davantage les rencontres entre enseignants, en particulier ceux d'unités ou de départements différents.

3.2 Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage

Le comité a beaucoup apprécié l'organisation et l'encadrement des stages professionnels. Le suivi s'avère excellent et ce, jusqu'au rapport de stage.

Le comité se réjouit également de l'organisation de modules professionnalisants, dispensés par des experts invités.

Recommandation :

Le comité recommande le maintien, voire le développement avec une formation à l'entrepreneuriat, des modules professionnalisants après l'intégration.

Les fonctionnalités pédagogiques de la plate-forme d'e-learning sont sous-employées et dépendent trop des initiatives personnelles des enseignants. Le comité n'a pas constaté de politique ou de lignes directrices claires en la matière au niveau de l'institut.

Recommandation :

Le comité considère que l'emploi de la plate-forme d'e-learning à des fins pédagogiques mérite d'être développé. Un tel apprentissage serait un élément essentiel dans le développement de l'autonomisation des étudiants. A cette fin, le comité préconise que des formations à la fois techniques et pédagogiques, concernant la création et l'utilisation des contenus d'enseignement via la plateforme, soient suivies par le corps professoral.

Un séjour dans une université à l'étranger ou en Flandre fait partie intégrante de la formation en bachelier. Ce séjour est bien organisé, tout comme l'accueil des étudiants étrangers et flamands. Les échanges d'étudiants et d'enseignants se déroulent dans le cadre du programme Erasmus ou de contacts bilatéraux. Les partenaires sont évalués de façon continue (courriel , vidéoconférence, visites sporadiques ou encore

par des informations reçues des étudiants. La politique de gestion des échanges pour la langue arabe, après l'intégration de l'Institut Cooremans et de l'ISTI au sein de l'ULB, n'est pas encore réglée.

Recommandation :

Le comité recommande vivement d'améliorer la gestion et la communication pour les langues organisées conjointement (ChAT : chinois, arabe et turc).

3.3 Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Le comité a constaté un écart entre les acquis d'apprentissage visés et les crédits ECTS alloués ce qui entraîne une disparité en termes de charge de travail pour les étudiants.

La coordination entre les différentes unités de langues en ce qui concerne l'utilisation du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) devrait être améliorée.

Recommandation:

Le comité juge qu'un rééquilibrage entre les acquis d'apprentissage et les crédits alloués est nécessaire pour certaines matières.

Un contact formel entre enseignants de différentes unités de langues permettrait d'améliorer le positionnement de l'apprentissage de chaque langue à travers les différentes années par rapport au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

3.4 Evaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

L'organisation précoce de tests d'aptitude à l'interprétation de conférence (1^{er} quadrimestre de la Ma1) permet une bonne orientation des étudiants.

Les étudiants se disent satisfaits des notes qu'ils obtiennent, et qui leur paraissent correspondre aux efforts accomplis.

Critère 4 :

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

Dimension 4.1 : Ressources humaines

Dimension 4.2 : Ressources matérielles

Dimension 4.3 : Equité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

CONSTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

4.1 Ressources humaines

Le nombre, le niveau et la qualité des compétences didactiques et des expériences professionnelles des enseignants semblent correspondre aux besoins de l'enseignement et aux attentes des étudiants. Il semble cependant difficile pour le corps professoral, en particulier au niveau du bachelier, de dégager des lignes communes en matière de définitions programmatiques et de coordination pédagogique.

Recommandation :

Le comité recommande à veiller à ce que le nombre, le niveau et la qualité des compétences didactiques et des expériences professionnelles soient maintenus voire renforcés après l'intégration aux universités.

Le comité insiste sur le besoin de d'utiliser davantage les structures de coordination au niveau des unités et des départements pour dépasser les tensions éventuelles et pour dégager des lignes communes en matière de définitions programmatiques et de coordination pédagogique, en particulier au niveau du corps professoral du bachelier.

Le comité a constaté avec satisfaction la motivation et l'engagement du personnel enseignant, administratif et technique. Cet engagement semble parfois suppléer certaines lacunes institutionnelles en matière d'information et de communication.

Recommandation :

Le comité considère que la communication interne mérite d'être davantage structurée (voir 1.4).

La scission imminente entre le bachelier et le master, le déplacement physique des deux masters de la catégorie Traduction et Interprétation de l'Institut libre Marie Haps dans des lieux d'enseignement distincts, ainsi que les doutes subsistants quant au sort de l'interprétation provoquent du stress chez les personnels et chez les étudiants.

Recommandation :

Le comité trouve indispensable de poursuivre et d'intensifier la discussion, la prise de décision et l'information sur l'avenir à court terme des différentes sections de la catégorie Traduction et Interprétation et de ses personnels. La communication auprès des étudiants ne peut être négligée.

Le comité salue les initiatives personnelles en matière de formation continue, et les encourage. Cependant, il regrette le manque d'institutionnalisation de la formation continue tant sur le plan des compétences pédagogiques que des pratiques professionnelles.

Recommandation :

Une politique de formation continue claire et stimulante pour tous les enseignants, même les plus chevronnés, augmenterait encore la qualité de l'enseignement.

De grandes incertitudes subsistent quant aux possibilités de carrière qui s'offriront aux enseignants actuels de la catégorie dans le cadre universitaire.

Recommandation :

Le comité souligne l'importance d'élaborer un plan cohérent et pluriannuel de recrutement et de développement de carrière au sein de l'université, dans lequel se retrouvent les objectifs et besoins en matière d'enseignement, mais aussi en matière de recherche et de maîtrise des aspects professionnalisants de la formation.

4.2 Ressources matérielles

Le site et les locaux de l'Institut libre Marie Haps ont paru trop exigus par rapport au nombre d'étudiants aux yeux du comité. Les équipements pédagogiques (laboratoires de langue et salles/cabines d'interprétation) sont satisfaisants. Par contre, l'infrastructure informatique, en particulier le wifi, laisse à désirer.

Recommandation :

Le comité espère que les déménagements permettront d'améliorer la situation concernant l'exiguïté des bâtiments et des locaux. Le wifi devrait faire l'objet d'une mise à niveau rapide.

Si la bibliothèque est bien « achalandée », le comité considère que les horaires d'ouverture sont trop réduits et que l'espace de travail pour les étudiants est clairement insuffisant en regard des besoins de la formation. Les étudiants ne sont pas systématiquement formés à l'utilisation des ressources disponibles, en particulier électroniques, de la bibliothèque.

Recommandation :

Le comité recommande d'augmenter les heures d'ouverture de la bibliothèque. Cela pourrait résoudre, du moins en partie, le manque de place pour les étudiants. Le comité recommande également de former les étudiants de façon systématique à l'utilisation des ressources, en particulier les ressources électroniques, de la bibliothèque.

4.3 Equité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Bien que la formation dispensée aux candidats tuteurs soit bonne et que les tuteurs soient payés, le comité considère que le système de tutorat tel que mis en place ne remplit pas sa fonction. Cela est dû, notamment, à une communication lacunaire et inadaptée à ce sujet.

Recommandation:

Le comité est convaincu que le système de tutorat mérite d'être davantage promu par les enseignants. La présentation du système et de ses avantages aux candidats tuteurs devrait être plus soignée.

La configuration des locaux entraîne des difficultés pour les étudiants à besoins spécifiques, que l'Institut, dans les limites des accords obtenus par les entités locales, et les personnels essaient de résoudre au mieux. L'Institut a mis en place une cellule d'aide (Handi'Haps – CAPS) qui prend en charge les besoins spécifiques.

Recommandation:

Le comité considère que les efforts louables d'adaptation des locaux en vue d'une meilleure accessibilité doivent être maintenus et si possibles renforcés. .

4.4 Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

Bien que le bachelier en traduction et interprétation soit un programme dit 'de transition', de nombreux étudiants quittent la formation après l'obtention de ce diplôme (pour l'année 2012-2013, 36 étudiants sur 104 n'ont pas poursuivi leurs études à Marie Haps). Il n'existe pas de réflexion, ni de données structurées permettant éventuellement de pallier cette situation.

Recommandation :

Le comité encourage à une réflexion poussée sur les causes du départ d'un nombre relativement important d'étudiants après l'obtention du diplôme de bachelier.

Il n'existe pas de suivi de la carrière des diplômés de la catégorie Traduction et Interprétation de l'Institut libre Marie Haps ni de leur insertion professionnelle. Ces données, combinées aux contacts avec les anciens, permettraient de nourrir la discussion sur la pertinence et la cohérence des études.

Recommandation :

Le comité recommande de structurer les contacts de l'institut et de ses étudiants avec les diplômés et de stimuler une association des anciens de type 'alumni'.

Critère 5 :

L'établissement/l'entité a également effectué une autoévaluation du programme de façon participative, approfondie et validée.

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

CONSTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

Dimension 5.1 et 5.2 : Méthodologie de l'autoévaluation et Analyse SWOT

Le comité d'experts souligne la grande qualité de la méthodologie de l'autoévaluation. L'analyse SWOT, en particulier, est très élaborée. Le plan d'action et de suivi, à court et moyen termes, est ambitieux, mais répond aux besoins de la formation.

Le comité regrette pourtant le peu d'adhésion à cette démarche d'amélioration continue sur le terrain.

Recommandation :

Comme noté dans l'analyse SWOT du RAE, le comité souhaite que les mesures nécessaires soient prises afin que l'intérêt de toutes les parties prenantes pour la qualité augmente.

CONCLUSION

Le comité d'experts a rencontré une formation visant l'excellence et des enseignants motivés, très disponibles pour les étudiants et proches de ceux-ci.

La catégorie est ouverte à l'intégration tout en voulant garder la spécificité de l'enseignement et la finalité professionnalisante de la formation.

Le comité a fortement apprécié l'ouverture d'esprit de toutes les parties prenantes rencontrées. Cela lui a permis de se forger une opinion aussi objective que possible de la formation et de formuler des recommandations qu'il veut constructives.

Les principales améliorations proposées se situent dans la double mission d'académisation de la formation, tout en gardant, voire en renforçant son caractère professionnalisant. A cette fin, le comité souhaite que les ressources financières et humaines nécessaires à cette double mission soient mises en œuvre, et que tous les acteurs, responsables de la gestion à tous les niveaux, enseignants et chercheurs, étudiants, mais aussi représentants des milieux professionnels et anciens étudiants participent à cet effort.

EN SYNTHÈSE

| Points forts | Points d'amélioration |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">⇒ La haute qualité du rapport d'auto-évaluation ainsi que de la démarche adoptée pour le dresser⇒ L'engagement de personnes compétentes en matière de qualité⇒ La pertinence du programme en termes d'acquisition et de renforcement des compétences linguistiques et des cours généraux⇒ La volonté d'orientation du programme vers les besoins et les attentes du monde professionnel de la traduction et de l'interprétation⇒ L'organisation et l'encadrement des stages professionnels. L'excellent suivi jusqu'au rapport de stage⇒ L'organisation de modules professionnalisants, donnés par des experts invités⇒ La participation à des réseaux, projets et programmes internationaux (EMT, Optimale, AGORA, CIUTI, METS) qui renforce la pertinence des formations⇒ La bonne organisation des séjours Erasmus⇒ L'effort d'orientation et de soutien des étudiants au début du bachelier et des masters | <ul style="list-style-type: none">⇒ La grande complexité de l'organigramme et des instruments de gestion de la Haute Ecole Léonard de Vinci⇒ La diffusion limitée de la démarche qualité auprès des différents acteurs et sa mise en pratique limitée par ceux-ci⇒ Le système d'évaluation des enseignements qui n'est pas organisé d'une façon régulière et n'a pas de retour ni vers la direction, ni vers les étudiants⇒ La communication interne, en particulier le manque de valves électroniques⇒ La faible participation des étudiants aux organes de gestion ou à l'initiative du tutorat⇒ La faiblesse de l'enseignement des technologies propres à la profession⇒ L'emploi quasi inexistant par les professeurs et les étudiants de la plateforme électronique à des fins pédagogiques⇒ L'absence d'option ou de filière pour l'enseignement des métiers de l'interprétation autres que l'interprétation de conférence⇒ Le manque d'articulation structurée de rencontres et de discussions entre enseignants des cours généraux et des cours de langues, entre enseignants des cours de bachelier et ceux de master⇒ Le déséquilibre entre les acquis d'apprentissage et les crédits alloués aux unités d'enseignement pour certaines matières⇒ L'exiguïté du site Marie Haps et de ses locaux, en particulier de la bibliothèque.⇒ L'inaccessibilité de certains locaux pour les personnes à besoins spécifiques. |

| Défis | Risques |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ⇒ La réputation du niveau universitaire de la formation renforcée par l'intégration ⇒ Le développement et la promotion de la recherche en traduction et interprétation, et son articulation avec les programmes d'enseignement et les travaux de fin d'études ⇒ L'élaboration d'un plan cohérent et pluriannuel en termes de recrutement et de développement de carrière au sein de l'université, tant pour la recherche que pour les aspects professionnalisants ⇒ La mise en place d'une politique de formation continue claire et stimulante pour tous les enseignants, même les plus chevronnés | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ La perte de l'identité et de la spécificité du programme dans son ensemble par l'intégration dans trois lieux universitaires ⇒ La diminution du nombre, du niveau et de la qualité des compétences didactiques et des expériences professionnelles après l'intégration aux universités |

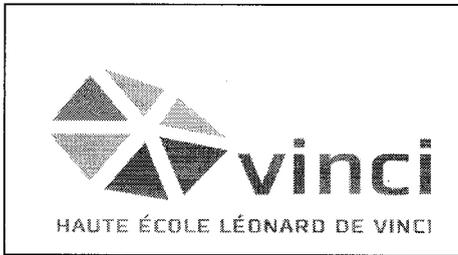
Récapitulatif des recommandations

- ⇒ Une simplification des structures organisationnelles et administratives est très souhaitable. Le comité encourage une représentation étudiante plus prononcée via des canaux de communication et d'information proches des étudiants..
- ⇒ Le comité recommande vivement de mettre en place un lien fort entre le bachelier dispensé à l'USL et le master en traduction dispensé à l'UCL. Il recommande également de maintenir une concertation permanente entre les enseignants et les responsables des deux campus. En outre, l'avenir du master en interprétation, en particulier celui du quadrimestre commun traduction/interprétation, mérite une attention particulière et une réflexion adaptée.
- ⇒ Le comité encourage une plus grande implication, notamment des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs dans la démarche qualité, et une distribution optimale des observations et recommandations suite à cette démarche.
- ⇒ Les évaluations systématiques des enseignements de la catégorie méritent d'être prises en compte par les responsables de la gestion de la catégorie, afin d'en assurer le suivi et l'amélioration. Une évaluation systématique des enseignants est également souhaitable. Ces évaluations devraient être telles que les évaluations 'spontanées et personnelles' deviennent superflues.
- ⇒ Après l'intégration, il faudra prendre en compte les outils de pilotage des programmes utilisés à l'université et les faire évoluer pour garder, voire augmenter, la spécificité du programme et ce surtout pour le master en traduction. Pour ce faire, un meilleur pilotage et une révision plus systématique des programmes sont indispensables en consultation avec toutes les parties prenantes (enseignants, étudiants et représentants des milieux professionnels).
- ⇒ Le comité encourage la poursuite et l'intensification des efforts en matière de communication interne. La communication avec les étudiants, notamment, mériterait d'être davantage institutionnalisée. Pour ce faire, des valves électroniques doivent être prioritairement mises en place. Une véritable culture de la communication devrait être développée.
- ⇒ Le comité recommande une sensibilisation accrue, des étudiants comme des enseignants, aux outils d'aide à la traduction, l'intégration de ces outils aux cours de traduction et un accès plus large à la salle informatique.
- ⇒ Le comité recommande d'envisager l'organisation d'un séminaire de préparation aux métiers de traducteurs et d'interprètes, dispensé par des intervenants des milieux professionnels.
- ⇒ Pour le master, le comité recommande un libre accès à un nombre suffisant de postes de travail et de logiciels. Il considère particulièrement important que les étudiants du master en traduction aient une connaissance suffisante et une pratique courante des outils d'aide à la traduction.
- ⇒ Le comité encourage le développement et la promotion de la recherche en traduction et en interprétation selon les orientations choisies ainsi que son articulation avec les programmes d'enseignement et les TFE.
- ⇒ Le comité juge important que la formation prête réellement attention aux multiples formes actuelles du métier d'interprétation. Une filière ou une option spécifique telle que 'Interprétation de Proximité' à côté de l'option 'Interprétation de Conférence', empêcherait l'amalgame et pourrait remédier à cette situation paradoxale, sans porter préjudice au titre d'interprète de conférence
- ⇒ Le nouveau bachelier en traduction et interprétation de l'université Saint-Louis restant physiquement sur le site Marie Haps tandis que les masters le quittent, une communication externe spécifique aux trois formations devra être mise en place.
- ⇒ En vue de l'intégration des programmes et de la mise en valeur de leur spécificité, le comité recommande de structurer davantage les rencontres entre enseignants, en particulier ceux

d'unités ou de départements différents.

- ⇒ *Le comité recommande le maintien, voire le développement avec une formation à l'entrepreneuriat, des modules professionnalisants après l'intégration.*
- ⇒ *Le comité considère que l'emploi de la plate-forme d'e-learning à des fins pédagogiques mérite d'être développé. Un tel apprentissage serait un élément essentiel dans le développement de l'autonomisation des étudiants. A cette fin, le comité préconise que des formations à la fois techniques et pédagogiques, concernant la création et l'utilisation des contenus d'enseignement via la plateforme, soient suivies par le corps professoral.*
- ⇒ *Le comité recommande vivement d'améliorer la gestion et la communication pour les langues organisées conjointement (ChAT : chinois, arabe et turc).*
- ⇒ *Le comité juge qu'un rééquilibrage entre les acquis d'apprentissage et les crédits alloués est nécessaire pour certaines matières.*
Un contact formel entre enseignants de différentes unités de langues permettrait d'améliorer le positionnement de l'apprentissage de chaque langue à travers les différentes années par rapport au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).
- ⇒ *Le comité recommande à veiller à ce que le nombre, le niveau et la qualité des compétences didactiques et des expériences professionnelles soient maintenus voire renforcés après l'intégration aux universités.*
- ⇒ *Le comité insiste sur le besoin de d'utiliser davantage les structures de coordination au niveau des unités et des départements pour dépasser les tensions éventuelles et pour dégager des lignes communes en matière de définitions programmatiques et de coordination pédagogique, en particulier au niveau du corps professoral du bachelier.*
- ⇒ *Le comité trouve indispensable de poursuivre et d'intensifier la discussion, la prise de décision et l'information sur l'avenir à court terme des différentes sections de la catégorie Traduction et Interprétation et de ses personnels. La communication auprès des étudiants ne peut être négligée.*
- ⇒ *Une politique de formation continue claire et stimulante pour tous les enseignants, même les plus chevronnés, augmenterait encore la qualité de l'enseignement.*
- ⇒ *Le comité souligne l'importance d'élaborer un plan cohérent et pluriannuel de recrutement et de développement de carrière au sein de l'université, dans lequel se retrouvent les objectifs et besoins en matière d'enseignement, mais aussi en matière de recherche et de maîtrise des aspects professionnalisants de la formation.*
- ⇒ *Le comité espère que les déménagements permettront d'améliorer la situation concernant l'exiguïté des bâtiments et des locaux. Le wifi devrait faire l'objet d'une mise à niveau rapide.*
- ⇒ *Le comité recommande d'augmenter les heures d'ouverture de la bibliothèque. Cela pourrait résoudre, du moins en partie, le manque de place pour les étudiants. Le comité recommande également de former les étudiants de façon systématique à l'utilisation des ressources, en particulier les ressources électroniques, de la bibliothèque.*
- ⇒ *Le comité est convaincu que le système de tutorat mérite d'être davantage promu par les enseignants. La présentation du système et de ses avantages aux candidats tuteurs devrait être plus soignée.*
- ⇒ *Le comité considère que les efforts louables d'adaptation des locaux en vue d'une meilleure accessibilité doivent être maintenus et si possibles renforcés. .*
- ⇒ *Le comité encourage à une réflexion poussée sur les causes du départ d'un nombre relativement important d'étudiants après l'obtention du diplôme de bachelier.*
- ⇒ *Le comité recommande de structurer les contacts de l'institut et de ses étudiants avec les diplômés et de stimuler une association des anciens de type 'alumni'.*
- ⇒ *Comme noté dans l'analyse SWOT du RAE, le comité souhaite que les mesures nécessaires*

soient prises afin que l'intérêt de toutes les parties prenantes pour la l'augmentation de la qualité.



Evaluation du cursus
Traduction - Interprétation
2014-2015

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel : L'ensemble de la cellule « évaluation du cursus Traduction et Interprétation », tant les responsables de cursus que les enseignants et les étudiants, tient à saisir l'occasion qui lui est donnée de remercier le panel d'experts pour la pertinence de ses remarques et la qualité d'écoute dont il a fait preuve lors des deux journées de visite à L'ILMH.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Nom, fonction et signature de l'autorité académique dont dépend la catégorie

Biondi T
Directrice de la catégorie
Traduction - interprétation

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice) de l'autoévaluation

STULEMEYER Amélie
Coordinatrice de
l'autoévaluation